

Traumatisé crânien : Expertises et prise de conscience

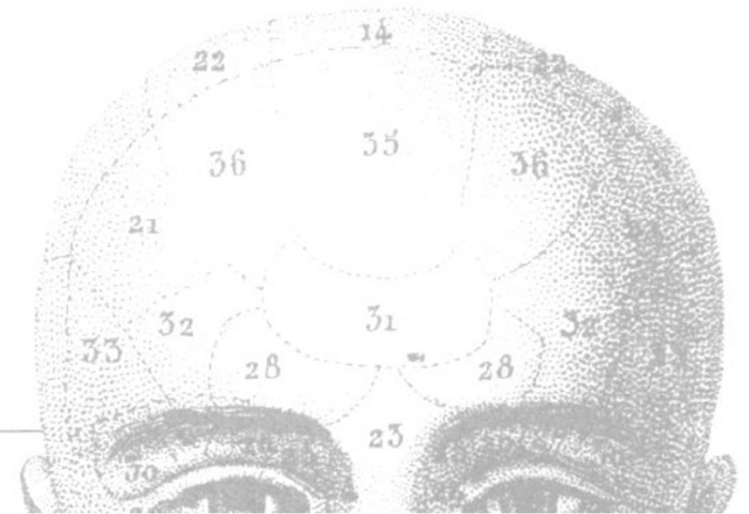
Colloque La Braise 19/09/2024

Docteur Bruno NERINCX

Médecin de recours et expert
judiciaire

Ittre (Belgique)

www.genexpert.be

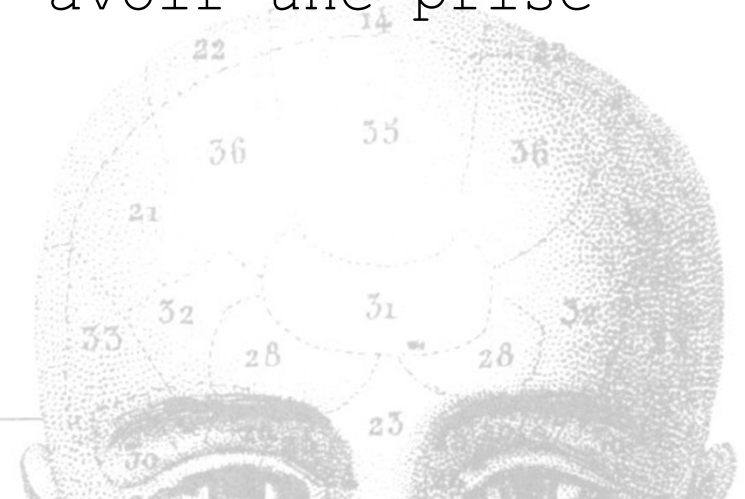


Phase initiale: hospitalisation en soins aigus et début de revalidation

- Accident domestique
 - Prise en charge par la Mutualité: incapacité primaire la première année (60 % du salaire): à ce stade pas de contrôle par visite médicale, un certificat suffit
- Accident de travail
 - Prise en charge par l'assurance du travail (assurance privée dans un cadre légal strict) après examen par le médecin conseil (qui se rend à l'hôpital pour examiner le blessé): 90 % du salaire de base jusqu'à la consolidation

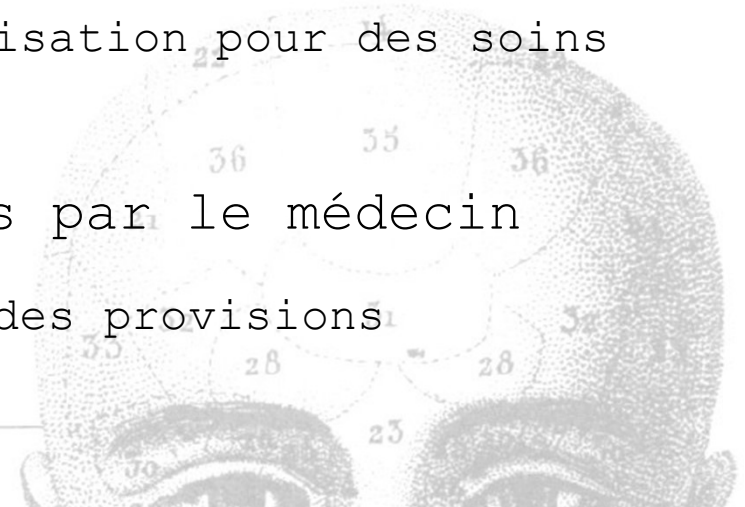
Phase initiale (suite)

- Accident de circulation (droit commun)
 - ✓ Prise en charge par la mutualité, voir ci-dessus :
ouverture du dossier après envoi d'un certificat;
 - ✓ Ensuite l'assureur du tiers responsable peut mandater un médecin conseil (délai variable)
- En phase initiale il peut déjà y avoir une prise de conscience :
 - ✓ Hospitalisation,
 - ✓ Perte de salaire,
 - ✓ Isolement social,
 - ✓ « Tsunami » dans le mode de vie



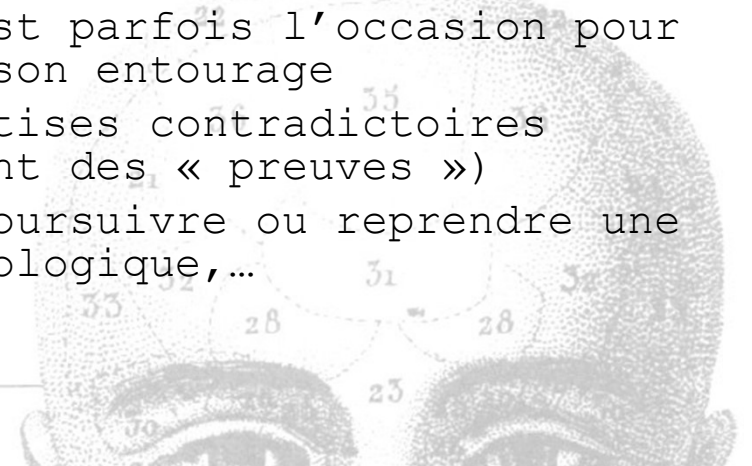
Phase intermédiaire: revalidation

- Mutualité: après la première année, passage au statut d'invalidité INAMI (40 à 65 % du salaire) sans limite dans le temps
 - Le médecin conseil de la mutuelle examinera le patient après sa sortie de l'hôpital
- Accident de travail: contrôles fréquents par le médecin conseil
 - Justification de l'incapacité et autorisation pour des soins spécifiques
- Droit commun: contrôles épisodiques par le médecin conseil
 - Suite à quoi l'assureur peut octroyer des provisions



Phase intermédiaire (confrontation aux limites)

- Les visites chez le médecin conseil sont une confrontation à la réalité des séquelles
- Le retour à domicile: prise de conscience des changements consécutifs au traumatisme, pour le blessé et pour l'entourage: dépendance pour les actes de la vie courante, nécessité de poursuivre des soins, inactivité...
- Le rôle du médecin de recours est précieux pour
 - ✓ Écouter le blessé et sa famille: des mots sont mis sur les maux
 - ✓ Écoute « active »: poser des questions est parfois l'occasion pour le blessé d'être confronté au regard de son entourage
 - ✓ Accompagner: lors des procédures d'expertises contradictoires (confrontation aux assureurs qui demandent des « preuves »)
 - ✓ Conseils thérapeutiques: insister pour poursuivre ou reprendre une revalidation (La Braise), un suivi psychologique,...



Phase de consolidation

Mutualité: invalidité sans limite dans le temps (cas graves)

- SPF Sécurité Sociale, pour allocation d'intégration (dépendance/aide de tiers)

Accident de travail: consolidation: rente d'incapacité = % du salaire de base

Accident de droit commun: consolidation: octroi d'un capital sur base des chiffres déterminés lors des expertises (possibilité de rente dans certains cas)

- Les expertises de « consolidation » sont très confrontantes car elles figent la situation... l'évolution est « terminée »... les séquelles sont considérées comme définitives, ... jusque-là le blessé a espéré récupérer
 - ✓ Les résultats des bilans spécialisés doivent être expliqués
 - ✓ Confrontation parfois brutale avec (contre) les assureurs
 - ✓ Le rôle du médecin de recours est important pour accompagner le blessé dans ce parcours

